

fait: J. M.  
23 Mars 1860.

BRIS vom 23. März 1860



Lausanne, le 21 Mars 1860.

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD,

Au Conseil Fédéral Suisse, à Berne.

Messieurs le Président et Messieurs,  
Chers et Fidèles Confédérés,

Nous avons sous les yeux une lettre adressée sous date de 14 courant par le Département militaire fédéral à notre Département Militaire et des Travaux publics pour lui demander de prendre toutes les mesures préparatoires, nécessaires à une prompte mise sur pied de troupes, selon les éventualités qui peuvent se présenter à l'occasion de la question de Savoie.

La matière nous a paru assez grave pour mériter que nous vous en écrivions directement.

Nous avons donc l'honneur de vous faire connaître, Messieurs le Président et Messieurs, Chers et Fidèles Confédérés, que notre contingent fédéral en hommes, en matériel et en munitions de guerre est dans un état tel que les troupes vaudoises, pourraient être mises sur pied d'un instant à l'autre, notre organisation militaire nous permettant de toute réponse





Toujours au premier appel.

Nous ne saurions par contre vous  
 dissimuler, Monsieur le Président et Messieurs,  
 Chers et Fidèles Confédérés, que ce n'est pas  
 sans une sérieuse inquiétude que nous venons,  
 une force de bonchoirs, soit dans le but de se  
 livrer à une manifestation, soit pour occuper  
 les provinces neutralisées, de la Savoie. Ce sont  
 ceux, une pareille mesure pourrait avoir pour  
 effet de transporter la question qui s'agit diplomatiquement,  
 sur le terrain de la force matérielle  
 et de se livrer ainsi au sort des armes. Nous  
 ne vous laisserons d'ailleurs pas ignorer que  
 les populations vaudoises n'ont pas jusqu'à ce  
 jour témoigné de vives sympathies pour l'an-  
 nexion de Chablais et de Faucigny; - les  
 campagnards, vertoutout à un certain point de  
 vue l'admission de nos nouveaux confédérés, dans  
 l'Alliance fédérale et la différence de religion  
 n'est pas la moindre source de leurs légitimes  
 inquiétudes.

Sans aucun doute le Canton de Vaud pro-  
 son devoir; - il remplira religieusement ses  
 obligations fédérales, mais, ce que nous pour-  
 rons aussi affirmer, c'est que ce ne serait  
 qu'avec une répugnance qu'il prendrait les armes,  
 pour livrer cette question aux chances d'un  
 combat.

Notre devoir, Monsieur le Président et



Messieurs, Chers et Fidèles Confédérés, nous  
 oblige à vous soumettre nos appréciations  
 pendant qu'il est encore temps de passer sérieuse-  
 ment et avec maturité les conséquences pour  
 l'avenir de la Suisse et de ses libertés, que  
 pourrait avoir une mise sur pied qui ne serait  
 pas suivie absolument et sans faille par des actes  
 d'agression matérielle.

Nous saisissons cette occasion pour  
 vous remercier, Monsieur le Président et Messieurs,  
 Chers et Fidèles Confédérés, de votre amitié, de  
 votre haute considération et de votre attachement  
 fédéral, vous recommandant, avec nous,  
 à la protection divine.

Au Nom du Conseil d'Etat,  
 Le Président,

A. Meyer

Le Chancelier

J. J. Meyer

Autres.

Imprimé par J. J. Meyer an d'Etat. Pour mieux  
 saisir les véritables intentions de la Confédération  
 fédérale, on a fait une copie de ce document.

J. J. Meyer. Secrétaire

23' Mars 1860.



1371.

Bundesrath vom 23. März 1860.

Waadt 21 März 1860.

Messieurs des Régimes  
Luzern.

A Monsieur le Grand,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un extrait de  
 un rapport que le Colonel de la Garde suisse fédérale a  
 adressé à la Commission des finances de la Confédération  
 suisse, à la date du 15 Mars 1860, et qui se rapporte  
 à l'occupation des positions militaires sur le territoire  
 suisse, par les troupes fédérales, pendant l'hiver  
 1859-1860. Ce rapport est accompagné de plusieurs  
 notes explicatives, et d'un état des dépenses faites  
 pour la nourriture, le logement, etc., des troupes  
 pendant cette période. Ces documents vous donneront  
 une idée de l'état des choses, et des besoins de  
 l'armée suisse en matière de logement et de  
 nourriture, pendant l'hiver. Ils serviront aussi  
 de base pour la discussion de la loi sur le  
 service militaire, qui sera présentée au Grand  
 Conseil fédéral, dans la prochaine session.  
 Je suis, Monsieur le Grand, avec haute estime,  
 votre dévoué serviteur,  
 A. G.